

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, a édicté l'ordonnance suivante :

Ordonnance OCA25-RCA25-19001-004 accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001) pour la demande du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'étude préliminaire, l'étude de la demande et les frais de publication de la demande d'autorisation d'un permis d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria, à Lachine.

Et ce, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001).

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 avril 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné Fredy Alzate, secrétaire d’arrondissement de l’arrondissement de Lachine, certifie, conformément à l’article 337 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que l’avis public concernant l’entrée en vigueur de l’ordonnance OCA25-RCA25-19001-004 accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au Règlement sur la tarification pour l’exercice financier 2025 (RCA25-19001) a paru le 4 avril 2025 sur le site Internet de l’arrondissement de Lachine.

EN FOI DE QUOI, j’ai signé le présent certificat à Lachine, ce 4 avril 2025.

Fredy Alzate

Fredy Alzate
Secrétaire d’arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA25-RCA25-19001-004

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* pour la demande du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'étude préliminaire, l'étude de la demande et les frais de publication de la demande d'autorisation d'un permis d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria, à Lachine

Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)

Ordonnance édictée le : 1^{er} avril 2025
Avis public : 4 avril 2025
Entrée en vigueur : 4 avril 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-004

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* pour la demande du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'étude préliminaire, l'étude de la demande et les frais de publication de la demande d'autorisation d'un permis d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria, à Lachine

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*;

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* tarifie à son article 5.6 les demandes d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) présentées conformément au *Règlement numéro RCA16-19002*;

Attendu que le conseil d'arrondissement accueille favorablement la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande d'autorisation des usages 224 « services médicaux » et 420 « services sociaux » pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria (lot 2 134 451), propriété de 9390-2807 Québec inc.;

Attendu que le requérant, le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine est un organisme sans but lucratif qui déménage ses services du 50, 15^e Avenue à Lachine, au 600, rue Victoria, à Lachine;

Attendu que le requérant soutient les enfants et leurs parents en offrant des services médicaux et sociaux;

À la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 5.6 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*, pour l'étude préliminaire, l'étude de la demande et les frais de publication de la demande d'autorisation d'un permis d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sont levés pour les services projetés par le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine à l'immeuble situé au 600, rue Victoria, à Lachine.
2. La présente ordonnance entre en vigueur lors de sa publication.

(S) MAJA VODANOVIC

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE